

DIVISION DE L'ENCADREMENT ET DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

DIEPAT/08-425-542 du 26/05/2008

CONSULTATION DES RESULTATS DU MOUVEMENT ACADEMIQUE DES PERSONNELS ATOSS - AU TITRE DE LA RENTREE SCOLAIRE 2008

Destinataires : Mesdames et messieurs les Chefs d'établissements d'enseignement supérieur, des EPLE, CIO, IEN et Chefs des services académiques

Affaire suivie par : Mme SAUVAGET - Tel : 04 42 91 72 28 - Mme VINCENT - Tel : 04 42 91 72 44 - Fax : 04 42 91 70 06

La consultation des résultats du mouvement académique des personnels Atoss sera possible sur internet **le lendemain après midi (pour les CAPA du vendredi le lundi après-midi)** des séances des commissions administratives paritaires académiques qui auront lieu le :

Corps	Jours - Heures des C.A.PA.
Attaché(e)s (Principaux) d'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement supérieur (ADAENES-APAENES)	Vendredi 30 mai 2008
Adjoint(e)s Techniques des Etablissements d'Enseignement (ATEC) (hors EPLE)	Mercredi 11 juin 2008
Assistant(e)s de service social (ASS)	Jeudi 12 juin 2008
Personnels Infirmiers	Vendredi 13 juin 2008
Adjoint(e)s Techniques de Laboratoire des Etablissements d'Enseignement (ATL)	Vendredi 20 juin 2008
Secrétaires d'Administration Scolaire et Universitaire (SASU)	Vendredi 20 juin 2008
Adjoint(e)s Administratifs des Services Déconcentrés (AADS)	Mardi 24 juin 2008

Les modalités de consultation sont les suivantes :

Pour les Personnels :

↳ site internet académique : <http://www.ac-aix-marseille.fr>

↳ rubrique "personnels de l'académie"

"personnels administratif, technique, sociaux, de santé, de recherche et de formation", mouvements des personnels ATOSS, AMAC

L'agent pourra connaître sa nouvelle affectation (accès par le NUMEN et le mot de passe utilisé lors de la demande de mutation)

Pour les Chefs d'établissement et de service:

site académique : <http://amacetab.agr.ac-aix-marseille.fr/amacetab/Amac>

L'établissement (accès par le code RNE établissement et le mot de passe de l'établissement) pourra connaître le nom des agents ayant obtenu une mutation ainsi que le nom et la provenance des nouveaux personnels affectés.

Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille